

Une voix: Il n'y avait pas d'opposition à l'amendement. Il a été voté.

Des voix: Oh! Oh!

M. le président: A l'ordre, s'il vous plaît. Que tous ceux qui sont en faveur de l'amendement veuillent bien se lever. Que tous ceux qui y sont opposés veuillent bien se lever.

Une voix: Cela fait deux fois qu'on vote à propos de la même chose.

M. le président: A l'ordre, s'il vous plaît.

Une voix: Réveillez-vous!

M. le président: A l'ordre!

Une voix: Combien de fois pouvez-vous voter?

M. le président: Un peu d'ordre en comité, s'il vous plaît!

Une voix: C'est exactement comme Pearson: vous avez perdu un vote, ainsi vous revenez à la charge.

M. le président: A l'ordre, je vous prie. Je déclare l'amendement rejeté.

(L'amendement de M. Peddle est rejeté par 75 voix contre 24.)

M. le président: L'article 2 est-il adopté?

Des voix: Adopté.

(L'article 2 est adopté.)

M. le président: L'article 1 est-il adopté?

Des voix: Adopté.

(L'article 1 est adopté.)

M. le président: Le titre est-il adopté?

Des voix: Adopté.

(Le titre est adopté.)

M. le président: Le bill est-il adopté?

Des voix: Adopté.

(Rapport est fait du bill.)

M. l'Orateur suppléant: Quand lirons-nous le bill pour la troisième fois?

Des voix: De l'assentiment de la Chambre, dès maintenant.

L'hon. M. Macdonald: L'assentiment n'est pas nécessaire, monsieur l'Orateur.

M. Aiken: Certes oui, il le faut, il y a eu des amendements.

L'hon. M. Jamieson propose la troisième lecture du bill.

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la troisième fois, est adopté.)

[M. le président.]

LOI SUR LES SUBVENTIONS AU DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

MESURE PRÉVOYANT LE DÉVELOPPEMENT DE POSSIBILITÉS D'EMPLOI PRODUCTIF—ÉTAPE DU RAPPORT

La Chambre reprend l'examen du bill C-202, prévoyant des subventions au développement pour favoriser les possibilités d'emploi productif dans les régions du Canada où des mesures spéciales sont nécessaires pour promouvoir l'expansion économique et le relèvement social, dont le comité permanent de l'expansion économique régionale a fait rapport (avec amendements), et de la motion n° 5 de M. Broadbent.

M. l'Orateur suppléant: Le vote porte sur la motion n° 5 de M. Broadbent. La Chambre consent-elle à adopter la motion?

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

M. l'Orateur suppléant: Que tous ceux qui sont pour l'amendement veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. l'Orateur suppléant: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. l'Orateur suppléant: A mon avis, les non l'emportent, et je déclare la motion rejetée sur division.

(La motion n° 5 de M. Broadbent est rejetée sur division.)

M. John Burton (Regina-Est) propose:

Que le bill C-202, loi prévoyant des subventions au développement pour favoriser les possibilités d'emploi productif dans les régions du Canada où des mesures spéciales sont nécessaires pour promouvoir l'expansion économique et le relèvement social, soit modifié, au paragraphe (2) de l'article 13, par l'adjonction, après le mot «développement», à la ligne 23 de la page 10, des mots suivants:

«ou le 31 décembre 1976, en prenant celle des deux dates qui est antérieure à l'autre.»

M. l'Orateur suppléant: Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

M. John L. Skoberg (Moose Jaw): Monsieur le président, je crois qu'une légère erreur s'est glissée dans notre libellé. J'aimerais lire ici l'amendement que nous aimerions proposer:

Que la motion soit modifiée par le retranchement du mot «antérieure» et en le remplaçant par le mot «ultérieure».

Le comité a cru, et le ministre sait évidemment que l'affectation des prêts consentis à